

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 5 septembre 2017 à la salle des Lys située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard et Carole Lavallée

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Monsieur Bruno Marcoux

**EST ABSENTE :**

Madame Catherine Pelletier

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Anthony Bellini, directeur général

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe

Mme France Blouin, directrice générale adjointe

Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte. Il est 20 h 05.

01-CE-2017-2018

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
  - 1.1. Vérification de la convocation de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour

02-CE-2017-2018

3. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
  - 3.1. Autorisation de certains contrats (art. 5.4 *Politique d'achat*)
4. Ajournement ou clôture de la séance

#### **AUTORISATION – CAS DE DISPENSE PRÉVU À LA POLITIQUE D'ACHAT**

**CONSIDÉRANT** l'article 5.4.4 « Cas de dispense et d'exception » de la Politique d'achat, édictant que « dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, sous réserve du respect des seuils permis par la loi, toute dérogation à la Politique d'achat pourrait être approuvée par l'instance délégataire supérieure. »;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy a acheté, le 22 juin 2017, du matériel pédagogique en coiffure utilisé par l'ensemble des élèves de ce Centre pour assurer une « uniformité pédagogique »;

**CONSIDÉRANT** que les stratégies d'enseignement de l'équipe du Centre sont adaptées en fonction des trousse de marque « Pivot Point – P.P.Q. inc. », et qu'il est donc dans l'intérêt de la Commission scolaire de procéder à l'achat de matériel pédagogique en coiffure de cette marque;

**CONSIDÉRANT** que la dépense s'élève à 52 208,10 \$;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation d'effectuer cet achat a été signée par la direction générale;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Politique d'achat, le pouvoir d'autoriser une dérogation à la Politique d'achat afin d'octroyer le contrat d'approvisionnement de gré à gré à « Pivot Point – P.P.Q. inc. » relève du Comité exécutif;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été porté à l'attention du Comité exécutif que cette autorisation de déroger à la Politique d'achat n'avait pas fait l'objet d'une résolution;

**CONSIDÉRANT** que le Comité exécutif souhaite régulariser cette situation ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy;

**IL EST PROPOSÉ**, avec dispense de lecture, par M. Serge Mainville:

- 1° **QU'**un cas de dispense prévu à la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* puisse être rétroactivement autorisé;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

2° **QUE** la signature du directeur général sur le formulaire « Autorisation du directeur général » en date du 29 juin 2017 fasse foi de cette autorisation.

**Adoptée à l'unanimité.**

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 07.

\_\_\_\_\_  
Présidence

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

